

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7146

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 408-CE-3307 de la commission des études du 7 septembre 2023;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier cycle et de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7147

concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que les membres qui verront leur mandat prendre fin le 30 septembre 2023 ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat;

ATTENDU que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du comité d'éthique de la recherche (CER) sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU la désignation ministérielle et l'engagement de l'Université à se conformer aux conditions arrêtées pendant la durée de la désignation du CER;

ATTENDU l'article 2 de l'Avis qui prévoit que la présence d'une personne versée en éthique est une exigence minimale de composition du CER;

ATTENDU que la présence d'une personne versée en éthique fait partie des exigences du quorum du CER désigné, et ce, pour toutes les rencontres en comité plénier;

ATTENDU que la nature des représentations exigées par le ministre doit être respectée dans tous les cas;

ATTENDU la résolution du comité d'éthique de la recherche;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur André Durivage au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026;

DE NOMMER monsieur Louis Perron au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre versé en éthique pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7148

concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'UQO pour l'exercice financier 2022-2023

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 45 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 6 c) du *Règlement général 7* de l'Université du Québec :
« *Organisation administrative de l'Université du Québec* »;

ATTENDU l'article 4.7.4 du manuel de conversion du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant les virements interfonds, lesquels doivent faire l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 94 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais qui établit les pouvoirs du comité d'audit externe;

ATTENDU le rapport de l'auditeur indépendant concernant les états financiers de l'Université, au 30 avril 2023;

ATTENDU la recommandation favorable du comité d'audit externe, suite à sa rencontre et ses discussions avec l'auditeur indépendant;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 30 avril 2023;

D'APPROUVER les virements interfonds tel que présenté à l'état de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 30 avril 2023;

DE MANDATER la rectrice et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7149

concernant l'approbation du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'UQO pour l'exercice financier 2022-2023

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 6.3 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* pour l'année universitaire 2022-2023 « Autres renseignements financiers à transmettre au Ministère »;

ATTENDU la demande du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) d'obtenir une autorisation du conseil d'administration pour le SIFU;

ATTENDU que le SIFU présente les mêmes données que les états financiers, mais dans un format prescrit par le MES;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) pour l'exercice financier 2022-2023;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit Rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7150

concernant l'approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2023-2024

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général 7* de l'Université du Québec : « *Organisation administrative de l'Université du Québec* »;

ATTENDU les articles 57.1 f) et 94.10 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'offre de services de la firme Deloitte inc.;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit externe;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le choix de la firme Deloitte inc. à titre d'auditeur externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7151

concernant l'adoption du budget révisé du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2023-2024

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de révision budgétaire;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget révisé du fonds d'investissement pour l'exercice financier 2023-2024 ci-dessous :

• Enveloppe de réaménagement	454 000 \$
• Enveloppe de rénovation	587 000 \$
• Prise en charge du déficit du maintien des actifs	51 000 \$
	1 092 000 \$
• Projets en ressources informationnelles	507 400 \$
• Sécurité de l'information	376 400 \$
	<u>1 975 800 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7152

concernant l'approbation de la liste des projets financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2023-2024

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de révision budgétaire;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste révisée des projets planifiés en immobilisations financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2023-2024, et ce, tel que réparti dans les enveloppes suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	1 413 074 \$
• Enveloppe de rénovation	6 791 464 \$
• Prise en charge du déficit du maintien des actifs	133 819 \$
	8 338 357 \$
• Renouvellement du parc mobilier	458 258 \$
• Projets en ressources informationnelles	529 389 \$
• Sécurité de l'information	44 596 \$
	9 370 600 \$
• Entente bilatérale – Gouvernement fédéral	61 188 \$
• Contribution établissement	1 000 000 \$
• TOTAL	<u>10 431 788 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7153

concernant l'octroi du titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Johanne April

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de «PROFESSEUR·E HONORAIRE» et de «MEMBRE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Johanne April est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2023;

ATTENDU la contribution de madame Johanne April à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 27 août 2003;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Johanne April.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7154

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michel Filion

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Michel Filion est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2023;

ATTENDU la contribution de monsieur Michel Filion à la communauté universitaire à titre de professeur depuis le 1^{er} août 1997;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michel Filion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7155

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2023;

ATTENDU la contribution de monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin à la communauté universitaire à titre de professeur depuis le 1^{er} janvier 2003;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7156

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Chevalier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Louise Chevalier est à la retraite depuis le 1^{er} août 2023;

ATTENDU la contribution de madame Louise Chevalier à la communauté universitaire à titre de secrétaire de direction depuis le 28 septembre 1988;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Chevalier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7157

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Carole Dagenais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Carole Dagenais est à la retraite depuis le 1^{er} août 2023;

ATTENDU la contribution de madame Carole Dagenais à la communauté universitaire à titre de commis à la comptabilité depuis le 28 novembre 2006;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Carole Dagenais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7158

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame France Fouquette

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame France Fouquette est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2023;

ATTENDU la contribution de madame France Fouquette à la communauté universitaire à titre de directrice – Cabinet de la rectrice depuis le 9 août 1999;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame France Fouquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7159

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Josée Lafrenière

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Josée Lafrenière est à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU la contribution de madame Josée Lafrenière à la communauté universitaire à titre de secrétaire de direction depuis le 4 septembre 2018;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Josée Lafrenière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7160

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Yves Lahaie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Yves Lahaie est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2023;

ATTENDU la contribution de monsieur Yves Lahaie à la communauté universitaire à titre de directeur des Services aux étudiants depuis le 23 août 2021;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Yves Lahaie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7161

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Julie Régimbal

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Julie Régimbal est à la retraite depuis le 1^{er} août 2023;

ATTENDU la contribution de madame Julie Régimbal à la communauté universitaire à titre de coordonnatrice de stage depuis le 13 août 1997;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Julie Régimbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7162

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Paul Scantland

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Paul Scantland est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2023;

ATTENDU la contribution de monsieur Paul Scantland à la communauté universitaire à titre de proposé à l'entretien d'immeuble depuis le 6 novembre 2007;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Paul Scantland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7163

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Pierre Tessier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR·E HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Pierre Tessier est à la retraite depuis le 1^{er} août 2023;

ATTENDU la contribution de monsieur Pierre Tessier à la communauté universitaire à titre de registraire depuis le 1^{er} août 2001;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Pierre Tessier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7164

concernant l'affectation d'une adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste d'adjointe ou d'adjoint au vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place et qu'un affichage interne et externe a été fait le 19 juillet 2023 sur les plateformes de l'UQO ainsi que sur divers sites externes;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé les candidatures et a reçu les personnes retenues en entrevue;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Adel El Zaïm, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

D'AFFECTER madame Isabelle Jobin au poste d'adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources, et ce, à partir du 6 novembre 2023;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'affectation de madame Isabelle Jobin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7165

concernant l'engagement et l'affectation d'une directrice de la Clinique de services psychologiques

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le nouveau poste de directrice ou de directeur de la Clinique de services psychologiques qui a été récemment créé, soit le 17 juillet 2023 par la résolution 469-CX-2251;

ATTENDU le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place et qu'un affichage interne et externe a été fait le 27 juillet 2023 sur les plateformes de l'UQO ainsi que sur divers sites externes;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé les candidatures et a reçu les personnes retenues en entrevue;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER madame Geneviève Ruel à titre de directrice ou de la Clinique de services psychologiques à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux ans débutant le 26 septembre 2023;

D'AFFECTER madame Geneviève Ruel au poste de directrice de la Clinique de services psychologiques;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de madame Geneviève Ruel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7166

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi du doyen de la gestion académique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2021;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de monsieur Éric Langlois est le 6 décembre 2023;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Diane Richard,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat de cadre de monsieur Éric Langlois et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* à compter du 7 décembre 2023;

DE RENOUELER l'affectation de monsieur Éric Langlois au poste de doyen à la gestion académique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7167

concernant l'embauche d'un professeur régulier à l'École interdisciplinaire de la santé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 25 août 2023;

ATTENDU la résolution UQO-EIS-0001 de la 1^{re} réunion de l'assemblée départementale de l'École interdisciplinaire de la santé tenue le 30 août 2023 recommandant l'embauche de monsieur Joël Guérette;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Joël Guérette;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Joël Guérette à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Kinésiologie » à l'École interdisciplinaire de la santé, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} octobre 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à monsieur Joël Guérette à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Kinésiologie » à l'École interdisciplinaire de la santé, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Joël Guérette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7168

concernant l'embauche d'un professeur régulier à l'École interdisciplinaire de la santé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 25 août 2023;

ATTENDU la résolution UQO-EIS-0002 de la 1^{re} réunion de l'assemblée départementale de l'École interdisciplinaire de la santé tenue le 30 août 2023 recommandant l'embauche de monsieur Jonathan Houle;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Jonathan Houle;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Jonathan Houle à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Kinésiologie » à l'École interdisciplinaire de la santé, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} octobre 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à monsieur Jonathan Houle à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Kinésiologie » à l'École interdisciplinaire de la santé, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Jonathan Houle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7169

concernant le projet de suspension des admissions à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la révision en cours de la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) afin d'évaluer la possibilité de faciliter l'accès au titre de psychothérapeute;

ATTENDU le chantier en cours afin de déterminer la possibilité de doter certaines catégories d'infirmière praticienne spécialisée (IPS) de l'acte d'évaluation des troubles mentaux;

ATTENDU le faible effectif étudiant et, plus particulièrement, le faible de taux de diplomation de la concentration causé notamment par la migration des personnes étudiantes vers la formation d'IPS en santé mentale;

ATTENDU la difficulté d'identifier des milieux de stage pouvant accueillir les personnes étudiantes de cette concentration;

ATTENDU que la maîtrise en sciences infirmières avec concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258) est offerte conjointement avec l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT et l'UQTR, et que l'UQAR et d'autres constituantes à venir ont décidé de suspendre temporairement les admissions, affectant par conséquent l'offre de cours et la disponibilité des ressources enseignantes;

ATTENDU que la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) ne répond plus aux besoins actuels des personnes étudiantes et qu'elle doit être révisée, comme le démontre l'analyse des besoins réalisée par le réseau de l'Université du Québec;

ATTENDU la résolution 67 CP_DESS_MAÎTRISE_DOC_01 du comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières et la résolution UQO-DSI-1522 de l'assemblée départementale des sciences infirmières concernant la fermeture temporaire du programme 3258;

ATTENDU la résolution 408-CE-3314 de la commission des études du 7 septembre 2023 recommandant la suspension des admissions à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Kamel Adi,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7169

concernant le projet de suspension des admissions à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE les admissions à la concentration en santé mentale et en soins psychiatriques de la maîtrise en sciences infirmières (3258) à compter du trimestre d'hiver 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7170

concernant le projet de suspension des admissions à la majeure en arts visuels (6743), la majeure en bande dessinée (6744) et la majeure en design graphique (6745)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution 390-CE-2471 de la commission des études du 20 janvier 2022 approuvant le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle de l'École multidisciplinaire de l'image (ÉMI);

ATTENDU la recommandation 3 issue de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle de l'ÉMI, soit *Reconsidérer les combinaisons majeures/mineures et la structure des certificats afin de maximiser l'effectif étudiant, de réduire les cheminements atypiques et d'attirer de nouvelles clientèles;*

ATTENDU l'offre de programmes actuelle de l'ÉMI en arts et patrimoines;

ATTENDU les données comparatives sur l'effectif étudiant des majeures en arts visuels, bande dessinée et design graphique et des trois concentrations du baccalauréat en arts et en design;

ATTENDU le souhait de l'ÉMI de maximiser l'effectif étudiant, d'optimiser son offre de formation et de proposer à toutes les personnes étudiantes un parcours académique plus fluide, dynamique, enrichissant et à la hauteur de leurs attentes;

ATTENDU la résolution 31EX-CE-EMI-01 du conseil de l'ÉMI du 25 août 2023 concernant la suspension des admissions à la majeure en arts visuels (6743), la majeure en bande dessinée (6744) et la majeure en design graphique (6745);

ATTENDU la résolution 408-CE-3313 de la commission des études du 7 septembre 2023 recommandant la suspension des admissions à la majeure en arts visuels (6743), la majeure en bande dessinée (6744) et la majeure en design graphique (6745) à compter du trimestre d'automne 2024;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE les admissions à la majeure en arts visuels (6743), la majeure en bande dessinée (6744) et la majeure en design graphique (6745) à compter du trimestre d'automne 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7171

concernant la nomination d'une vice-présidente au conseil d'administration de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 78 dudit Règlement concernant la désignation d'une vice-présidente ou d'un vice-président du conseil d'administration;

ATTENDU les articles 54.7 et 54.8 dudit Règlement qui identifient les catégories de membres admissibles à assurer la vice-présidence;

ATTENDU que le mandat de la vice-présidente ou du vice-président est d'une durée de deux (2) ans;

ATTENDU la fin du mandat de la vice-présidente, madame Najat Kamal, le 27 septembre 2023, tel que précisé dans la résolution 440-CA-6800 adoptée le 27 septembre 2021;

ATTENDU les manifestations d'intérêt communiquées en séance par la ou les personnes éligibles à la charge de vice-présidence;

ATTENDU la désignation en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Diane Richard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER madame Najat Kamal vice-présidente du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans débutant le 28 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7172

concernant la nomination de membres au comité de désignation des membres du conseil d'administration de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que lors d'une rencontre en comité plénier le 20 janvier 2021, le conseil d'administration a formé un comité ad hoc de désignation des membres externes du conseil, et ce, afin de répartir entre plusieurs membres du conseil le poids de l'évaluation des dossiers et de la décision afin d'ainsi éviter que le choix de la personne retenue pour siéger au conseil ne relève uniquement que de la rectrice ou du recteur;

ATTENDU qu'il avait été convenu lors de ce comité plénier que l'élaboration des règles de fonctionnement, du mandat et de la composition du comité de désignation soit confiée au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration et qu'un projet soit déposé au conseil pour adoption;

ATTENDU les travaux du comité de gouvernance et d'éthique concernant l'élaboration d'une procédure de désignation des membres du conseil d'administration de l'UQO;

ATTENDU la résolution 460-CA-7122 entérinée par le conseil d'administration le 12 juin 2023 concernant l'adoption de la *Procédure de désignation des membres du conseil d'administration*;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité de désignation des membres du conseil d'administration, et ce, pour un mandat de deux ans commençant le 26 septembre 2023 et prenant fin le 25 septembre 2025 :

- Monsieur Kamel Adi à titre de personne membre du conseil d'administration représentant les personnes professeures et chargées de cours;
- Madame Julie Martineau à titre de personne membre du conseil d'administration représentant la communauté étudiante;
- Monsieur Alexandre Mathieu à titre de personne membre externe du conseil d'administration représentant les collèges d'enseignement et les personnes diplômées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7173

concernant la nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique du CA de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration* de l'Université adopté le 15 décembre 1998;

ATTENDU l'article 81 du *Règlement général* qui prévoit qu'un comité, relevant du conseil d'administration est institué pour veiller à son application et est composé de trois (3) membres dont une (1) personne n'est ni membre du conseil, ni employé, ni étudiant et qui en assume la présidence de même que du président ou du vice-président et d'un membre externe du conseil;

ATTENDU que le mandat de madame Sylvie Charette, membre externe, arrive à échéance le 27 septembre 2023;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 82 du *Règlement général* de l'UQO, la présidente ou le président du conseil est membre d'office de tout comité;

ATTENDU que la durée des mandats est de deux (2) ans;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Alexandre Mathieu membre du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration de l'UQO, à titre de membre externe, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 28 septembre 2023 au 27 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7174

concernant la nomination de membres au comité exécutif l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 96 et suivants du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination des membres internes et externes du comité exécutif en vertu de l'article 57.6 a) du *Règlement général*;

ATTENDU la fin des mandats de deux (2) membres externes, soit mesdames Najat Kamal et Samantha Villeneuve, le 27 septembre 2023;

ATTENDU la fin du mandat d'un (1) membre interne, soit madame Louise Renaud Labrie, le 27 septembre 2023;

ATTENDU que la durée des mandats est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Samantha Villeneuve et madame Najat Kamal, à titre de membres externes du comité exécutif, pour un mandat de deux (2) ans commençant le 28 septembre 2023 et prenant fin le 27 septembre 2025;

DE NOMMER madame Louise Renaud Labrie, à titre de membre interne du comité exécutif, pour un mandat de deux ans commençant le 28 septembre 2023 et prenant fin le 27 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7175

concernant la nomination de membres au comité d'audit externe de l'UQO pour l'année 2023-2024

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 81 et 82 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition et le mandat du comité d'audit externe;

ATTENDU que les membres des comités sont normalement nommés lors de la première séance du conseil d'administration en septembre;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Najat Kamal membre du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2023-2024;

DE NOMMER madame Samantha Villeneuve membre du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2023-2024;

DE NOMMER madame Sylvie Charette membre du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2023-2024;

DE NOMMER madame Najat Kamal à titre de présidente du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7176

concernant l'attestation de respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année 2022-2023*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que depuis le 1^{er} mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que ces conditions d'encadrement comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence;

ATTENDU que conformément à l'article 5.11 desdites Règles, chaque établissement doit transmettre au ministre de l'Enseignement supérieur un rapport d'audit portant sur l'application et le respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure, et ce, au plus tard le 31 octobre de chaque année;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Mélanie Gosselin, appuyée par madame Julie Martineau,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTESTER que l'Université du Québec en Outaouais respecte les conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 462-CA-7177

concernant l'adoption du Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO pour l'exercice 2023-2024

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que depuis le 1^{er} mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que ces conditions d'encadrement comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence;

ATTENDU le *Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO* adopté le 29 octobre 2018 (résolution 413-CA-6292);

ATTENDU les modifications à la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, adoptées par le Conseil des ministres, le 8 juin 2022 (décret 952-2022);

ATTENDU les modifications au *Cadre de rémunération des cadres supérieurs* de l'UQO, adoptées le 26 septembre 2022 (résolution 451-CA-6993);

ATTENDU la lettre datée du 23 mai 2023 de la sous-ministre, Madame Paule de Blois, demandant que des modifications soient apportées au cadre de rémunération applicable aux membres du personnel de direction supérieure par le conseil d'administration afin d'y prévoir l'ensemble des éléments énumérés au sous-paragraphe 5.11.5 a) des *Règles budgétaires*;

ATTENDU qu'il est requis de prévoir une augmentation du budget discrétionnaire alloué à la rectrice puisque celui-ci n'est pas arrimé au contexte de représentation associé au poste et est inchangé depuis de nombreuses années;

ATTENDU qu'une hausse de 5 \$ par mois pour les frais Internet à domicile est également proposée pour chacun des membres du personnel de direction supérieure;

ATTENDU que le Cadre, avec les modifications apportées, est toujours conforme aux conditions de rémunération des cadres supérieurs prévues à la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le *Cadre de rémunération des cadres supérieurs* de l'UQO pour l'exercice 2023-2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale